



CHARTRE des cours de DANSES ORIENTALES

Charte à conserver par la danseuse

Depuis près de vingt ans, l'association Tassa N'Aguena anime des cours de danses orientales à Colmar.

Les cours s'échelonnent durant 30 séances d'1h30 soient 45 heures (hors vacances scolaires).
Les cours permettent d'aborder la culture orientale.

Le tarif annuel s'élève à 285€, répartis entre : 270€ pour les cours + 15€ d'adhésion à l'association

Les danseuses sont réparties selon leur niveau de qualification.

Chaque niveau nécessite un travail continu et progressif sur la base de l'enseignement du professeur.

La confiance, la persévérance et l'assiduité sont les qualités qui permettent aux participantes de vivre les bienfaits de la danse orientale.

Il y a plusieurs niveaux de qualification :

DEBUTANTES	le mercredi, de 19h30 à 21h00- studio Wroblewski
INTERMEDIAIRES - AVANCEES	le mardi, de 19h30 à 21h00 - studio Wroblewski
INTERMEDIAIRES - AVANCEES	le mercredi de 19h30 à 21h00- salle Europe
INTERMEDIAIRES - AVANCEES	le vendredi de 18h30 à 20h00 - studio Wroblewski

Sylvie COULPIED animera les cours des groupes INTERMEDIAIRES - AVANCEES et Blandine DEMOUX celui des DEBUTANTES.

L'association organise des Soirées de Danses Orientales dans une ambiance culturelle, conviviale et protégée.
L'association décline toute responsabilité pour les danseuses qui se produiraient à l'extérieur, en dehors du cadre de l'association. Les chorégraphies sont la propriété de l'association.

Chaque danseuse respectera la Charte qui suit :

- 1- s'engager à une participation régulière aux cours et aux chorégraphies. Un entraînement personnel en dehors des cours peut faire progresser.
- 2- Les vêtements et autres biens prêtés par l'association le seront sur la base d'une convention de prêt, la danseuse étant responsable financièrement de ces biens ;
- 3- s'engager à respecter les autres danseuses et ne pas émettre de jugements ou opinions qui pourraient

- porter atteinte à un membre de l'Association ;
- 4- Une démission en cours d'année ne donnera lieu à aucun remboursement ;
 - 5- s'engager à avoir une tenue correcte et adaptée aux cours, selon les demandes de la professeure ;
 - 6- participer, si elle le souhaite, à la soirée orientale et aux autres prestations organisées par l'association ;
 - 7- Les participantes autorisent ou non l'Association TASSA N'AGUENA à publier leur image (plaquette, presse, internet...);
 - 8- La durée effective du cours est d'1 heure $\frac{1}{4}$. Le premier quart d'heure est réservé à la mise en place (habillage,...) et aux échanges d'informations ;
 - 9- Dans le cadre du nouveau Règlement de Protection des Données Personnelles (RGPD) nous vous informons que toutes vos données personnelles (nom, prénoms, âge, professions, mail, tel, adresse infos, bancaires) détenues par l'association, sont traitées confidentiellement et ne servent qu'aux relations internes dans le cadre des activités de notre association. En aucun cas, elles ne peuvent être communiquées à des tiers ;
 - 10- Le paiement de l'adhésion et des cours doit intervenir selon les modalités et les délais décrits ci-dessous (paiement unique ou échelonné entre 3 et 6 versements) :
 - En 1 fois, par chèque à l'ordre de « Tassa N'Aguena »
 - En 3 fois, 1^{er} chèque de 135 € courant septembre 2022, 2^e chèque de 75€ pour le 15 janvier 2023, 3^e chèque de 75€ pour le 15 avril 2023.
 - ou en 6 fois, par chèques de 75 € pour le premier et de 42€ pour les cinq suivants, qui seront encaissés au début de chaque mois
 - pour les paiements échelonnés, tous les chèques sont à donner à l'inscription

L'engagement financier est pris pour l'année.

- 11- En cas de non-respect de la Charte ou de refus d'observer les règles des locaux de danse, l'Association regretterait de ne plus pouvoir vous accueillir.

Les cours commenceront mardi 13 septembre 2022



COURS DE DANSES ORIENTALES

FICHE D'INSCRIPTION 2022 – 2023

Je soussignée.....

déclare m'inscrire aux cours de danses orientales selon les conditions ci-après énoncées. La signature de ce document vaut acceptation sans réserve des clauses, elles ne sont pas modifiables.

L'inscription aux cours vaut acceptation de la Charte (conservée par la danseuse).

Tout membre de l'atelier s'engage à contribuer aux activités et manifestations organisées par l'association.

La fiche d'inscription et le paiement sont dus pour le 30 septembre au plus tard.

Les cours comporteront 30 séances, selon le calendrier diffusé dans la Charte.

Le prix de l'adhésion à l'association est de 15€ et celui des cours est fixé à 270€, payables :

- En 1 fois (285 euros).
- En 3 fois, 1 chèque de 135€ (débité courant octobre 2022) et 2 chèques de 75€ chacun (débités au 15 janvier 2023 et au 15 avril 2023).
- ou en 6 fois, 1 chèque de 75€ (débité courant octobre 2022) et 5 chèques de 42€ chacun (débités le 15 de chaque mois).
- pour les paiements échelonnés, les chèques (à l'ordre de « Tassa N'Aguena ») sont à donner à l'inscription.

L'engagement financier est pris pour l'année.

Le prix de l'adhésion obligatoire à l'association Tassa N'Aguena est de 15 € ; elle est incluse dans le premier versement. L'adhésion est valable pour l'année entière ; il n'y aura pas de remboursement partiel en cas d'absence à un cours ou d'abandon en cours d'année.

Renseignements personnels

NOM : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Mél :

- J'accepte que mes coordonnées personnelles soient utilisées pour la communication interne de l'association.
- J'accepte que l'association utilise mon image photographique ou vidéo pour sa communication (presse écrite, internet, site de l'association, réseaux sociaux,...).

Je déclare être couverte par une assurance responsabilité civile pour couvrir les dommages que je pourrais causer dans le cadre de mes activités au sein de l'association.

Nom et coordonnées téléphoniques de la personne à prévenir en cas d'urgence :

Fait à

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :